



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2009

\*\*\*

Date de convocation : 08-01-2009

Date d'affichage : 08-01-2009

Nombre de conseillers : En exercice : 29 Présents : 27 Absents excusés et représentés : 2

L'AN DEUX MILLE NEUF LE QUINZE JANVIER à 20 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond CHARRESON, Maire.

### PRESENTS

Raymond CHARRESON, Béatrice WILLEM, Eladio CRIADO, Véronique BASTIDE, Jean-Claude MORGANT, Pierre GUERREIRO, Bruno MARCILLAUD, Philippe LELIEVRE, Patrick LEROY, Patricia MELMI, Antoine BRUNO, Madeleine LE GALLOU, Sylvie DREYFUS, Catherine DUQUESNE, Isabelle BARBERA, Josiane FANTOU, Jawad HAJJAR, Xavier CASALTA, Olivier TEILHET, Louisa HADJIDJ, Danièle CASSIN, Pierre-Alain SIMON, Philippe CROQ, Véronique JNIOUI, James TAÏB, Véronique DARMON, Jean DHELENS

### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

Ghislaine YVINEC a donné procuration à Josiane FANTOU,  
Karine SEGRESTIN a donné procuration à Raymond CHARRESON

### SECRETAIRE DE SEANCE

Jawad HAJJAR

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2008

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 4 décembre 2008.

Approuvé à l'unanimité

## COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Des décisions ont été remises aux conseillers municipaux. Elles concernent :

08.093	Convention avec le centre équestre La Grange aux Moines - CISL Année 2009
08.094	Marché à bons de commande pour l'organisation de cocktails et buffets
08.095	Remplacement de matériels sur l'onduleur
08.096	Assistance technique à la maîtrise d'ouvrage pour la rénovation des installations de chauffage au centre technique municipal et à l'hôtel de Ville et pour la mise en place d'une climatisation à l'hôtel de ville
08.097	Participations familiales des classes de découverte en 2009
08.098	Fourniture de véhicules
08.099	Participations familiales du séjour linguistique 2009
08.100	Marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement pour chemisage à Rungis
08.101	Réfection du revêtement de sol de la salle de boxe au gymnase de l'Evasion
08.102	Marché d'impression et de façonnage
08.103	Marché de fourniture et pose de nez de marches lumineux dans la salle de spectacle du Théâtre de l'Arc-en-Ciel
08.104	Marché de conception graphique
08.105	Maintenance et fourniture pour entretien des menuiseries extérieures de la ville de Rungis
08.106	Rénovation d'un local communal situé au 30 rue Notre Dame
08.107	Consultations juridiques aux administrés
08.108	Contrat de maintenance du logiciel de suivi des associations

## **URBANISME – AMENAGEMENT URBAIN**

1. CESSION PAR LA COMMUNE DE RUNGIS AU SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR LA GESTION DES TERRAINS CONCEDES AU SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR LA GESTION DES TERRAINS CONCEDES A LA SOGARIS DE LA PARCELLE CADASTREE AE6 D'UNE CONTENANCE DE 507 M<sup>2</sup>

Le Conseil municipal

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession au Syndicat Interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à la SOGARIS pour un euro symbolique.

Voté à l'unanimité

## **AFFAIRES GENERALES ET PERSONNEL**

2. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ERE CLASSE

Le Conseil municipal

Décide de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe.

De modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

EMPLOI	Effectif au 01.01.2009	Nombre de postes Créés	Effectif au 15.01.2009
Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	0	1	1

**3. CREATION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL DE 1ERE CLASSE**

Le Conseil municipal

Décide de créer un poste d'agent social de 1<sup>ère</sup> classe.

De modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

EMPLOI	Effectif au 01.01.2009	Nombre de postes Créés	Effectif au 15.01.2009
Agent social de 1 <sup>ère</sup> classe	4	1	5

Voté à l'unanimité

**4. CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR CHEF**

Le Conseil municipal

Décide de créer un poste d'animateur chef.

De modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

EMPLOI	Effectif au 01.01.2009	Nombre de postes Créés	Effectif au 15.01.2009
Animateur chef	0	1	1

Voté à l'unanimité

**5. SUPPRESSION DE POSTES**

Le Conseil municipal

Décide de supprimer des postes vacants qui ne peuvent être pourvus immédiatement.

De modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

EMPLOIS	EFFECTIF AU 01.01.2009	Nombre de postes supprimés	EFFECTIF AU 15.01.2009
Conseiller socio-éducatif	2	1	1
Technicien supérieur	1	1	0
Technicien supérieur principal	1	1	0
Chef de police municipale	2	1	1
Assistant qualifié de conservation de 2 <sup>ème</sup>	1	1	0

classe			
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet de 30 heures	1	1	0
Rédacteur	6	1	5

Voté à l'unanimité

**6. EFFECTIF DU PERSONNEL COMMUNAL AU 1ER JANVIER 2009**

Le Conseil municipal

Fixe l'effectif du personnel communal conformément au tableaux joints en annexe.

*(Le tableau est consultable au Service de la direction générale)*

Dit que le montant de la dépense est inscrit au budget primitif 2009.

Voté à l'unanimité

**7. REMUNERATION DU PERSONNEL COMMUNAL - PRIME ANNUELLE 2009**

Le Conseil municipal

Décide de porter à 1399 € (mille trois cent quatre vingt dix neuf euros) la prime annuelle pour l'année 2009 allouée au personnel de la commune de Rungis.

Dit que le montant de la dépense est inscrit au budget primitif 2009.

Voté à l'unanimité

**FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI**

**8. BUDGET 2009 EAU ET ASSAINISSEMENT - AUGMENTATION DE LA SURTAXE D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal

Fixe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 le montant de la surtaxe d'assainissement à 0,1719 € HT.

Voté à la majorité

**9. BUDGET PRIMITIF 2009 - ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal

Adopte le budget primitif 2009 eau et assainissement conformément aux états joints et qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

→ Section d'exploitation

Dépenses	67 000,00 €
Recettes	67 000,00 €

→ Section d'investissement

Dépenses	36 000,00 €
Recettes	36 000,00 €

Voté à l'unanimité

#### 10. BUDGET PRIMITIF 2009

Le Conseil municipal

Adopte le budget primitif 2009 conformément aux états joints et qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

→ *En section d'investissement*

Dépenses	12 621 792 €
Recettes	12 621 792 €

→ *En section de fonctionnement*

Dépenses	28 016 281 €
Recettes	28 016 281 €

Voté à la majorité

#### 11. VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL : INTEGRATION DE LA COMMUNE DE RUNGIS AU NOUVEAU CONSEIL DU POLE D'ORLY

Le Conseil municipal

Demande que la commune de Rungis soit représentée au nouveau Conseil du Pôle d'Orly.

Voté à l'unanimité

### **ENVIRONNEMENT – SECURITE - TRANSPORT**

#### 12. DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA CLIS DE RUNGIS

Le Conseil municipal

Désigne Monsieur Bruno Marcillaud, Adjoint au Maire, comme membre élu pour représenter la commune auprès du CLIS de Rungis

Voté à l'unanimité

### **TRAVAUX**

#### 13. AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE CENTRALE

Le Conseil municipal

Approuve l'avenant n° 1 au marché de mission de contrôle technique de la crèche centrale d'un montant de 3 000 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 portant le montant du marché de 27 220 € HT à la somme de 30 220 € HT.

Dit que toutes les autres clauses non modifiées par l'avenant n° 1 restent inchangées.

Voté à la majorité

**14. AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LA REHABILITATION DES LOCAUX DESTINES AU CCAS**

Le Conseil municipal

Approuve l'avenant n° 1 au marché de mission de contrôle technique pour la réhabilitation des locaux du CCAS.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 portant le montant du marché de 11 955 € HT à 14 375 € HT.

Dit que toutes les autres clauses non modifiées par l'avenant n° 1 restent inchangées.

Voté à l'unanimité

**15. MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE PASTEUR**

Le Conseil municipal

Approuve le dossier de consultation des entreprises relatif à l'aménagement de l'avenue Pasteur.

Décide de lancer un appel d'offres pour l'attribution d'un marché à lots d'un montant estimé à 400.000 € HT.

Dit que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché en résultant après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Voté à l'unanimité

**16. MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AGRANDISSEMENT DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE (MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 08.169 DU 4 DECEMBRE 2008)**

Le Conseil municipal

Modifie l'article 2 de la délibération n° 08.169 du 4 décembre 2008 ainsi qu'il suit :

« Décide de lancer un appel d'offres pour l'attribution d'un marché à lots d'un montant estimé à 250 000 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le marché en résultant après décision de la commission d'Appel d'Offres. »

Dit que les autres articles de la délibération n° 08.169 ne sont pas modifiés.

Voté à la majorité

**17. MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE CENTRALE A RUNGIS (MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 08.170 DU 4 DECEMBRE 2008)**

Le Conseil municipal

Modifie l'article 2 de la délibération n° 08.170 du 4 décembre 2008 ainsi qu'il suit :

« Décide de lancer un appel d'offres pour l'attribution d'un marché à lots d'un montant estimé à 8 000 000 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le marché en résultant après décision de la Commission d'Appel d'Offres. »

Dit que les autres articles de la délibération n° 08.170 ne sont pas modifiés.

Voté à la majorité

**18. MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ESPACE DU SPORT ET REMISE AUX NORMES (MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 08.171 DU 4 DECEMBRE 2008)**

Le Conseil municipal

Modifie l'article 2 de la délibération n° 08.171 du 4 décembre 2008 ainsi qu'il suit :

« Décide de lancer un appel d'offres pour l'attribution d'un marché à lots estimé à 220 000 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le marché en résultant après décision de la Commission d'Appel d'Offres. »

Dit que les autres articles de la délibération n° 08.171 ne sont pas modifiés.

Voté à l'unanimité

**19. MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DE LA PROPRIETE LEBARS POUR L'INSTALLATION DU CCAS (MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 08.172 DU 4 DECEMBRE 2008)**

Le Conseil municipal

Modifie l'article 2 de la délibération n° 08.172 du 4 décembre 2008 ainsi qu'il suit :

« Décide de lancer un appel d'offres pour l'attribution d'un marché à lots d'un montant estimé à 650 000 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le marché en résultant après décision de la Commission d'Appel d'Offres. »

Dit que les autres articles de la délibération n° 08.172 ne sont pas modifiés.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Rungis, le 15 janvier 2009

Le Maire,

Raymond CHARRESON